

Risque Canicule

Personnes fragiles : faites-vous connaître auprès du CCAS

Vous êtes âgé de 65 ans et plus ou en situation de handicap ?

À L'APPROCHE DE L'ÉTÉ ET DES RISQUES DE CANICULE FAITES-VOUS RECENSER !

Dans le cadre du dispositif de veille et d'urgence mis en place dans chaque département, et déclenché en cas de risques exceptionnels - notamment la canicule -, les mairies ont pour mission de recenser à titre préventif et à leur demande :

- les personnes de **60 ans et plus reconnues inaptées au travail**,
- les personnes âgées de **65 ans et plus**,
- **les personnes handicapées**, isolées et vivant à leur domicile.

Les agents du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Sablé peuvent ainsi appeler les personnes inscrites en cas de de risque canicule, afin de **vérifier si elles ont besoin d'aide**. En cas de non réponse la police municipale peut intervenir au domicile.

Si vous connaissez une personne isolée ou fragile qui remplit ces conditions, n'hésitez pas à lui en parler afin qu'elle puisse se rapprocher du CCAS en composant le **02 43 70 60 12**.

Horaires d'ouverture du CCAS : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 / mardi de 8h30 à 17h30 / jeudi de 8h30 à 12h30